



U.A.E EMBASSY / CONSULATE IN : .....

**VISIT VISA APPLICATION FORM**

**PARTICULARS OF APPLICANT :**

FULL NAME : ..... FATHER'S NAME : ..... MOTHER'S NAME : .....  
 ( MR. / MRS. / MISS )  
 NATIONALITY : ..... PLACE OF BIRTH : ..... DATE OF BIRTH : .....  
 PROFESSION : ..... PASSPORT NO. : ..... CATEGORY : .....  
 ( ORDINARY / TRAVEL DOCUMENT )  
 PLACE OF ISSUE : ..... DATE OF ISSUE : ..... DATE OF EXPIRY : .....

<u>NAME</u>	<u>ACCOMPANIED BY</u>	<u>RELATIONSHIP</u>
1) .....	.....	.....
2) .....	.....	.....
3) .....	.....	.....
4) .....	.....	.....
5) .....	.....	.....
6) .....	.....	.....

PERMANENT ADDRESS: .....

PURPOSE OF ENTRY : .....

RELATIONSHIP BETWEEN SPONSOR & APPLICANT : .....

DATE : ..... SIGNATURE OF APPLICANT

**PARTICULARS OF SPONSOR**

FULL NAME : ..... NATIONALITY : .....  
 PROFESSION : ..... OFFICE ADDRESS : .....  
 PASSPORT NO : ..... OFFICE TEL : .....

**RESIDENCE ADDRESS :**

EMIRATE : ..... AREA : ..... STREET : .....  
 RES. TEL . NO : .....

I HEREBY UNDERTAKE THAT THE PARTICULARS IN THIS FORM ARE TRUE AND THAT THE SPONSORED WILL BE FOLLOWING THE RULES AND REGULATIONS . I ALSO UNDERTAKE TO PAY THE COST OF REPATRIATING HIM IF REQUIRED .

DATE : ..... SIGNATURE OF THE SPONSOR

**FOR OFFICIAL USE**

OPINION OF U.A.E EMBASSY / CONSULATE

Approval Of  
 Naturalization & Residence Department

**Avez-vous besoin d'un visa ?**

Il n'y a plus de visas en France pour les Emirats Arabes Unis. Les français n'ont pas besoin de visas pour un séjour inférieur à 30 jours. Pour ceux nécessitant un visa, le visa doit être obtenu au préalable directement aux Emirats Arabes Unis par l'organisme invitant et les voyageurs doivent être en possession d'une copie de ce visa.

Si vous êtes ressortissant d'un des Etats suivants: Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Hong Kong, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Portugal, Singapour, St Marino, Suède, Suisse, vous n'avez pas besoin de visa tourisme ou affaires pour un séjour de moins de 30

Dans tous les autres cas, vous devez obtenir un visa. A partir de France, vous ne pouvez obtenir que des visas affaires. Pour obtenir un visa tourisme, vous devez demander à votre correspondant (individuel, société ou hôtel) aux E.A.U., d'effectuer votre demande de visa touristique auprès du Ministère de l'Intérieur et le visa vous sera délivré sur place

**ATTENTION :** Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière avec une carte d'identité en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans. Pour obtenir une autorisation de sortie de territoire, la personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) doit s'adresser à la mairie ou à la préfecture dont dépend son domicile. Elle doit certifier sur l'honneur qu'elle est titulaire de l'autorité parentale et présenter un document à l'appui de sa déclaration (décision du juge, par exemple).

**ATTENTION:** tous les nouveaux passeports français de type Delphine ne permettent pas d'y inscrire des enfants mineurs. Chaque enfant mineur doit donc être en possession de son propre passeport et visa pour entrer dans les pays nécessitant de présenter un passeport et/ou un visa. Les tarifs pratiqués des visas sont alors ceux des adultes.

Attention : en aucun cas, la société Servinco, action-visas.com et ses Partenaires, ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'utilisation par vos propres soins des informations sur les visas. Pour tous les pays ne nécessitant pas de visa avant le départ, nous vous conseillons de vérifier les formalités exactes auprès des ambassades, offices de tourisme ou ministères concernés afin de prendre connaissance d'éventuelles modifications ou exigences.

---

**Assurance Rapatriement - L'EUROPEENNE D'ASSURANCES**

action-visas.com a négocié pour vous auprès de l'Européenne d'Assurances, une assurance rapatriement spécifique pour 39 Euro/pers. vous couvrant sur une période de 45 jours! Il vous suffit de cocher l'option assurance ou encore de nous fournir votre liste complète des personnes à assurer (Nom, Prénom, date de naissance). Un contrat d'assurance avec votre numéro de souscription (protocole Européenne d'Assurances) vous sera retourné. Vous partez dans une heure? action-visas.com peut vous fournir une Assurance Rapatriement Européenne d'Assurances immédiatement et vous communiquer (tél, fax) votre n° d'assurance et les procédures d'usage! Garanties générales: voir la rubrique Rapatriement d'action-visas.com